

**PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

**N° EFR-20-003271B**

**Valable 5 ans à compter du 12 octobre 2020**

---

<b>Demandeur</b>	CGT ALKOR DRAKA 45 Rue Pasteur 60140 LIANCOURT France
<b>Référence commerciale</b>	2150
<b>Description sommaire fournie par le demandeur</b>	Feuille de PVC souple ignifugée dans la masse.
<b>Masse surfacique déterminée par le laboratoire</b>	610 g/m <sup>2</sup> ± 10%
<b>Épaisseur mesurée par le laboratoire</b>	0,40 mm ± 10%
<b>Coloris</b>	Blanc d'un côté et noir de l'autre
<b>Utilisation</b>	Écran projection

**Nature des essais :**

- **NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples
- **NF P 92-504 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

**Classement :**

**M1**

**Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n° **EFR-20-BE-003271B** du 12 octobre 2020.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 16 octobre 2020

20/10/2020

X

  
Laure BARBIER

Chargé d'affaire  
Signé par : Laure BARBIER

X

  
Lise RODIER

Superviseur Essais " Réaction au feu "  
Signé par : Lise RODIER